

Rapport sur la politique de vote de Diamant Bleu Gestion en 2017

Rappel des critères de vote déterminés par la SGP

Diamant Bleu Gestion participe au vote dans les Assemblées Générales des sociétés représentées dans ses portefeuilles dans la mesure où les documents sont accessibles en temps et en heure et selon les critères énumérés ci-dessous :

- Un seuil de détention minimum du capital social de 2% ;
- Un seuil d'encours de 5.000.000 d'euros ;
- Les votes sont appliqués sur les valeurs françaises et sur valeurs étrangères.

Diamant Bleu Gestion se réserve la possibilité de voter selon d'autres critères qu'elle détermine en fonction des circonstances, notamment pour défendre les intérêts de ses clients, les porteurs.

Constats

En 2017, Diamant Bleu Gestion a reçu cinq convocations accompagnant les dossiers des Assemblées Générales (AG) de sociétés dans lesquelles elle détenait des droits de vote, rattachés aux titres contenus dans le portefeuille des OPC que gère la société. Il s'agissait des sociétés : Air Liquide, L'Oréal, Vinci, Crédit Agricole et Airbus.

Diamant Bleu Gestion a suivi les recommandations de l'AFG concernant l'ensemble de ces AG.

- Quatre d'entre elles ne faisaient l'objet d'aucune alerte, Diamant Bleu Gestion a donc voté pour l'ensemble des résolutions.

Il s'agissait des AG de : Air Liquide, L'Oréal, Vinci et Airbus.

- Une d'entre elles faisaient l'objet d'alertes, Diamant Bleu Gestion a donc voté contre ces résolutions.

Il s'agissait de l'AG de Crédit Agricole.

Aucune des résolutions pour lesquelles Diamant Bleu Gestion a voté contre en suivant les recommandations de l'AFG n'a été rejetée par les AG.

Emetteurs concernés

Emetteur	Date A.G.	Emetteur	Date A.G.
AIRBUS	12 avril 2017	AIR LIQUIDE	3 mai 2017
VINCI	20 avril 2017	CREDIT AGRICOLE	24 mai 2017
L'OREAL	20 avril 2017		

Tous les dossiers de ces Assemblées Générales ainsi qu'une copie des coupons réponses sont conservés par la société de gestion.

Le 31 janvier 2018



Christian Jimenez
Président, RCCI